

Au Conseil de fondation de la

Caisse de pension SRG SSR

Schwarztorstrasse 21
3007 Berne

**Rapport de l'organe de révision
des comptes annuels 2021**

(Période du 1.1. au 31.12.2021)

le 15 avril 2022

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Caisse de pension SRG SSR, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel de la Caisse de pension SRG SSR, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-
saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

En matière de placement et comme indiqué au chiffre 4 de l'annexe, la limite supérieure de la catégorie de placement immobilier étranger de 6.0% était dépassée de 0.2% à la date de clôture. Ce dépassement a été régularisé en février 2022 par la Commission de placement.

Excepté l'élément indiqué au paragraphe précédent, nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Berne, le 15 avril 2022

BDO SA

Matthias Weber

Réviser responsable
Expert-réviser agréé

Sibylle Schmid

Experte-réviser agréée

Annexe

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

BILAN EN FRANCS SUISSES

ACTIF	31.12.2021	31.12.2020	Referenz
A PLACEMENTS			
LIQUIDITES			
Liquidités	40'448'758.45	84'781'168.81	VI.4
AVOIRS ET CREANCES			
Avoirs envers l'employeur	3'507'015.80	542'532.60	VI.4
Créances (impôts anticipés inclus)	4'785'516.95	4'630'102.07	VI.4
	8'292'532.75	5'172'634.67	
TITRES			
Obligations CHF	1'093'973'502.16	1'077'420'428.46	VI.4
Obligations Devises étrangères	398'937'307.59	368'709'108.46	VI.4
Obligations Marchés émergents	96'970'462.99	102'087'486.04	VI.4
Actions Suisse	274'965'622.84	223'576'875.30	VI.4
Actions Monde	727'761'088.06	670'923'445.58	VI.4
Actions Marchés émergents	164'076'634.99	162'791'794.32	VI.4
Insurance Linked Securities	119'978'103.49	115'501'213.79	VI.4
Placements opportunistes	8'812'805.57	4'243'547.38	VI.4
Immobilier Suisse	694'248'108.35	610'980'638.83	VI.4
Immobilier Etranger	237'409'141.41	172'980'366.72	VI.4
	3'817'132'777.45	3'509'214'904.88	
PRETS HYPOTHECAIRES	62'251.95	83'851.95	VI.4
IMMEUBLES	81'690.00	81'690.00	VI.4
B COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	0.00	0.00	VI.4
TOTAL ACTIF	3'866'018'010.60	3'599'334'250.31	

BILAN EN FRANCS SUISSES

PASSIF	31.12.2021	31.12.2020	Referenz
D ENGAGEMENTS			
Prestations de libre passage et rentes	18'410'643.47	12'899'768.35	
Autres dettes	2'285'100.45	5'964'479.79	VII.1
	20'695'743.92	18'864'248.14	
F RESERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR			
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	1'427'931.00	1'461'383.30	VI.9
H CAPITAUX DE PREVOYANCE / PROVISIONS TECHNIQUES			
Capital de prévoyance assurés actifs	1'714'089'839.21	1'666'515'441.19	V.2.1-2.4
Capital de prévoyance rentiers	1'660'704'873.00	1'543'545'626.00	V.2.6
Provisions techniques	49'545'000.00	151'333'744.45	V.2.8
	3'424'339'712.21	3'361'394'811.64	
I RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	419'554'623.47	217'613'807.23	VI.3
J CAPITAL DE FONDATION / FONDS LIBRES / DECOUVERT			
Situation en début de période	0.00	0.00	
Excédent des produits	0.00	0.00	
	0.00	0.00	
TOTAL PASSIF	3'866'018'010.60	3'599'334'250.31	

COMPTE D'EXPLOITATION EN FRANCS SUISSES

	2021	2020	Referenz
K COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations - salariés	49'086'529.05	49'635'747.50	
Cotisations - employeur	71'808'264.85	71'977'118.85	
Prélèvements dans les rés. cot. de l'employeur	-83'452.30	-126'489.55	VI.9
Cotisations supplémentaires - salariés	37'055.30	40'095.70	
Cotisations supplémentaires - employeur	264'132.60	511'723.80	
Versements supplémentaires - employeur	2'688'586.35	3'002'491.65	
Contributions uniques et rachats	17'003'035.17	10'229'011.10	
Apports à la réserve de cotisations de l'employeur	50'000.00	0.00	VI.9
	140'854'151.02	135'269'699.05	
L PRESTATIONS D'ENTREE, VERSEMENTS ANTICIPES EPL			
Apports de libre passage	79'602'688.73	89'442'414.81	
Versements issus de reprise de portefeuilles d'assurés dans			
réserve mathématique des rentes	0.00	8'651'908.00	
provisions techniques	0.00	1'055'028.60	
réserve de fluctuation de valeurs	0.00	1'920'468.86	
Remboursements versements anticipés EPL	1'539'868.65	949'308.00	
Remboursements versements anticipés en cas de divorce	1'162'752.54	1'883'254.25	
	82'305'309.92	103'902'382.52	
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTREE	223'159'460.94	239'172'081.57	
M PRESTATIONS REGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse	-93'602'566.55	-89'532'137.05	II
Rentes de survivants	-6'500'206.35	-5'875'549.90	II
Prestations d'invalidité	-3'206'349.15	-2'772'712.90	II
Prestations en capital à la retraite	-28'226'883.85	-19'592'220.35	
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-337'341.75	-187'187.95	
	-131'873'347.65	-117'959'808.15	
N PRESTATIONS EXTRA-REGLEMENTAIRES			
Rentes, prestations en capital, autres prestations extra-réglementaires	-48'427'431.55	-58'400.65	
O PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie	-50'056'476.15	-70'275'180.67	
Versements anticipés EPL	-3'480'141.85	-4'692'101.10	VII.2
Versements anticipés en cas de divorce	-2'544'946.30	-2'162'168.69	
	-56'081'564.30	-77'129'450.46	
DEPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPES	-236'382'343.50	-195'147'659.26	

COMPTE D'EXPLOITATION EN FRANCS SUISSES

	2021	2020	Referenz
DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX DE P/Q PREVOYANCE PROVISIONS TECHNIQUES ET RESERVES DE COTISATIONS			
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance - assurés actifs	9'164'300.73	-27'484'125.82	V.2.1-2.4
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance - rentiers	-117'159'247.00	-141'097'592.00	V.2.6
Dissolution / constitution de provisions techniques	101'788'744.45	81'914'215.65	V.2.8
Rémunération du capital épargne	-56'738'698.75	-13'217'666.00	
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	33'452.30	126'489.55	VI.9
	-62'911'448.27	-99'758'678.62	
S CHARGES D'ASSURANCE			
Cotisations au Fonds de garantie	-513'935.41	-508'205.78	
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE	-76'648'266.24	-56'242'462.09	
T RESULTAT NET DES PLACEMENTS			
Intérêts des créances et des hypothèques	-71'717.18	-79'673.09	VI.5
Résultat net - Liquidités / couverture du risque du change	-16'553'002.47	49'984'663.58	VI.5
Résultat net - Obligations CHF	-17'811'452.10	10'176'117.82	VI.5
Résultat net - Obligations Devises étrangères	-9'688'448.12	4'181'404.29	VI.5
Résultat net - Obligations Marchés émergents	-4'479'017.36	-6'996'154.91	VI.5
Résultat net - Actions Suisse	53'600'547.26	7'142'002.12	VI.5
Résultat net - Actions Monde	179'045'332.99	35'500'064.96	VI.5
Résultat net - Actions Marchés émergents	1'496'533.25	13'967'576.29	VI.5
Résultat net - Insurance Linked Securities	4'255'953.86	5'072'041.87	VI.5
Résultat net - Commodities	0.00	0.00	VI.5
Résultat net - Placements opportunités	696'783.08	-68'805.25	VI.5
Résultat net - Immobilier Suisse	47'642'526.61	31'166'702.43	VI.5
Résultat net - Immobilier Etranger	51'630'975.70	-14'085'298.56	VI.5
Frais de gestion de la fortune	-11'023'196.82	-10'772'706.27	VI.5-7
	278'741'818.70	125'187'935.28	
V AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations fournies	18'302.59	86'567.46	
Autres produits	-42'693.60	-1'502.25	
	-24'391.01	85'065.21	
X FRAIS D'ADMINISTRATION			
Emoluments de l'autorité bernoise de surveillance ABSPP	-11'600.00	-13'600.00	
Emoluments de Commission de haute surveillance	-4'441.80	-4'423.80	
Frais généraux d'administration	-112'303.41	-92'839.53	
	-128'345.21	-110'863.33	VI.10
RESULTAT AVANT CONSTITUTION / DISSOLUTION RESERVE FLUCT. VALEURS	201'940'816.24	68'919'675.07	
CONSTITUTION / DISSOLUTION RESERVE FLUCT. VALEURS	-201'940'816.24	-68'919'675.07	VI.3
EXCEDENT DES PRODUITS	0.00	0.00	



PKS CPS

Pensionskasse SRG SSR
Caisse de pension SRG SSR
Cassa pensioni SRG SSR

Annexe aux comptes annuels 2021

Annexe aux comptes annuels 2021

Table des matières

I	BASES ET ORGANISATION.....	3
1.	Forme juridique et but.....	3
2.	Enregistrement LPP et fonds de garantie LPP	3
3.	Bases légales	3
4.	Organe suprême, gestion et pouvoir de signature	3
	Délégation	3
5.	Employeurs affiliés	4
6.	Expert, révision et surveillance.....	4
II	PERSONNES ASSUREES ACTIVES ET BENEFICIAIRES DE RENTE.....	4
III	MODE DE REALISATION DE L'OBJECTIF ET FINANCEMENT	5
1.	Plan de prévoyance A pour les assuré.es rémunéré.es au mois.....	5
2.	Plan de prévoyance B pour les assuré.es rémunéré.es à l'heure	5
3.	Plan de prévoyance en primauté des prestations - génération transitoire 55+ (1949 – 1959).....	6
IV	PRINCIPES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26	6
V	RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRE DE COUVERTURE.....	6
1.	Type de couverture des risques	6
2.	Evolution et rémunération des avoirs épargnés.....	6
3.	Résultat de la dernière expertise technique.....	9
4.	Bases techniques / Autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	10
5.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2.....	10
VI	EXPLICATIONS RELATIVES AU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET AUX RESULTATS NETS DES PLACEMENTS	11
1.	Organisation de l'activité de placement.....	11
2.	Société mandatée pour l'administration des placements.....	12
3.	Valeur cible et calcul de la réserve pour fluctuations de valeurs	12
4.	Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs en CHF	13
5.	Détail du résultat net des placements	15
6.	Liste détaillée des commissions sur placements et liquidités	17
7.	Frais de gestion de fortune liés aux placements collectifs	18
8.	Déclaration d'intégrité et de loyauté	18
9.	Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	18
10.	Charges administratives.....	19
VII.	EXPLICATIONS DES AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION.....	19
1.	Autres dettes	19
2.	Prélèvement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL).....	19
VIII.	EXIGENCES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE.....	20
IX.	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE.....	20
X.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU BILAN	20

I BASES ET ORGANISATION

1. Forme juridique et but

La Caisse de pension SRG SSR (CPS) est une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil (CC). Constituée par acte authentique du 16 septembre 2002 (changement de nom avec le nouvel acte authentique du 19 avril 2016), elle a pour but d'assurer les salarié.es de l'employeur contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle propose à cette fin trois plans de prévoyance. Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2003.

2. Enregistrement LPP et fonds de garantie LPP

La CPS a son siège à Berne. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle conformément à l'article 48 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Soumise au contrôle de l'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF), elle doit fournir dans tous les cas les prestations minimales prévues par la LPP.

3. Bases légales

Acte de fondation	du 19 avril 2016
Règlement de prévoyance	en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2021 *
Règlement d'organisation	en vigueur depuis le 1 ^{er} mai 2012
Règlement de placement	en vigueur depuis le 1 ^{er} septembre 2020
Règlement sur les engagements de prévoyance	en vigueur depuis le 31 décembre 2021
Règlement de liquidation partielle	en vigueur depuis le 1 ^{er} juin 2009
Règlement d'assainissement	en vigueur depuis le 8 octobre 2010

* Le règlement de prévoyance 2022 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

4. Organe suprême, gestion et pouvoir de signature

Membres du Conseil de fondation	
Délégation de l'employeur	Cereghetti Piero, président * Bonvin Steve (jusqu'au 31 décembre 2021)** Grossenbacher Beat Perrotta Barca Patrizia Ziegler Alex Boussetta Malika (à partir du 1 ^{er} janvier 2022)**
Délégation du personnel	Juilland Jean-Marc, vice-président * Bonanomi Klaus Bossard Tobias Fasani Luca Lehmann Barbara

Conseiller de la délégation du personnel Hodel Urban (sans droit de vote)

Le Conseil de fondation est élu pour un mandat de quatre ans. Son mandat actuel se termine le 31 décembre 2022.

** A partir du 1^{er} janvier 2022, Malika Boussetta remplace Steve Bonvin au sein du Conseil de fondation pour la durée du mandat restant à courir.

Directeur	Vauclair Emmanuel *
Directrice adjointe	Staub Kohler Marlise *
Pouvoir de signature	* autorisé.es à signer collectivement à deux

Dépositaire central

Partenaire contractuel: Bank Julius Bär, Zürich
Responsable du mandat: Gregor Ph. Killer

Conseiller en placement

Partenaire contractuel: PPCmetrics AG, Zürich
Responsable du mandat: Hansruedi Scherer

5. Employeurs affiliés

SRG SSR (fondatrice)
Telepool Sàrl
Mediapulse SA
SRG Deutschschweiz

Syndicat suisse des mass media SSM
Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur
SWISS TXT SA
Viasuisse SA

6. Expert, révision et surveillance

Organe de révision

Partenaire contractuel: BDO AG, Bern
Réviseur en chef: Matthias Weber

Expert en prévoyance professionnelle

Partenaire contractuel: Aon Schweiz SA, Nyon
Expert exécutant: Olivier Vaccaro

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de
prévoyance et des fondations (ASBPF)
Numéro de registre: BE.0828

II PERSONNES ASSUREES ACTIVES ET BENEFICIAIRES DE RENTE

	Au 31.12.2021			Au 31.12.2020		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Personnes assurées actives						
Effectif en début d'exercice	2'727	3'839	6'566	2'747	3'933	6'680
Entrées	292	280	572	214	232	446
Sorties	-225	-240	-465	-174	-240	-414
Départs à la retraite	-65	-83	-148	-55	-78	-133
Décès	0	-7	-7	-2	-6	-8
Invalidités	0	-6	-6	-3	-2	-5
Effectif en fin d'exercice	2'729	3'783	6'512	2'727	3'839	6'566
Bénéficiaires de rentes						
Effectif en début d'exercice	1'103	1'579	2'682	1'029	1'495	2'524
Entrées	112	130	242	110	131	241
Sorties	-19	-42	-61	-36	-47	-83
Effectif en fin d'exercice	1'196	1'667	2'863	1'103	1'579	2'682
Rente de retraite	830	1'486	2'316	760	1'408	2'168
Rente d'enfant de retraité.e	85	65	150	80	63	143
Rentes de survivant.es	211	40	251	195	39	234
Rentes d'orphelin.e	17	6	23	20	8	28
Rentes d'invalidité	37	53	90	36	45	81
Rentes d'enfant d'invalidé	12	17	29	11	16	27
Rentes en cas de divorce	4	0	4	1	0	1
Total	1'196	1'667	2'863	1'103	1'579	2'682

Répartition par employeur au 31.12.2021	Personnes assurées actives	Bénéficiaires de rentes	Total
SRG SSR (fondatrice)	6'129	2'802	8'931
SWISS TXT SA	257	17	274
Mediapulse SA	29	4	33
Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur	21	6	27
Viasuisse SA	24	0	24
SRG Deutschschweiz	27	3	30
Syndicat suisse des mass media SSM	13	7	20
Telepool Sàrl	5	0	5
Personnes assurées actives à titre facultatif	7	24	31
Total	6'512	2'863	9'375

III MODE DE REALISATION DE L'OBJECTIF ET FINANCEMENT

1. Plan de prévoyance A pour les assuré.es rémunéré.es au mois

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations conformément à l'article 15 de la LFLP et est enveloppant. Le salaire déterminant est égal à 13 fois le salaire mensuel AVS. Le salaire cotisant, qui sert de base au calcul des cotisations et des prestations, correspond au salaire déterminant, après déduction d'un montant de coordination égal à 7/8 de la rente AVS maximale. Pour les cadres, le salaire cotisant comprend la composante salariale variable définie par contrat.

Les cotisations sont échelonnées en fonction de l'âge des assuré.es; elles atteignent entre 6,5 % et 12 % du salaire cotisant pour les salarié.es et entre 7,75 % et 20,25 % du salaire cotisant pour l'employeur. Appelé.es «assuré.es risques», les jeunes de 18 à 19 ans sont assuré.es contre le risque de décès et d'invalidité. A partir du mois suivant celui du 20^e anniversaire, les prestations de vieillesse sont également assurées.

2. Plan de prévoyance B pour les assuré.es rémunéré.es à l'heure

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations conformément à l'article 15 de la LFLP et est enveloppant. Le salaire déterminant correspond au salaire de l'année civile précédente soumis à l'AVS. Pendant la première année civile, il correspond au salaire soumis à l'AVS convenu avec l'employeur. Le salaire cotisant est égal au salaire déterminant et sert de base au calcul des cotisations et des prestations.

Les cotisations sont échelonnées en fonction de l'âge des assuré.es; elles atteignent entre 6 % et 9 % du salaire cotisant pour les salarié.es et entre 8,5 % et 12 % du salaire cotisant pour l'employeur. Appelé.es «assuré.es risques», les jeunes de 18 à 19 ans sont assuré.es contre le risque de décès et d'invalidité. A partir du mois suivant celui du 20^e anniversaire, les prestations de vieillesse sont également assurées.

Définition des prestations dans les plans de prévoyance A et B:

La prestation de retraite peut être versée aux femmes et aux hommes entre 58 et 65 ans. Le taux de conversion pour un départ à la retraite compris entre 58 et 65 ans évolue entre 3,95 % et 5,00 % de l'avoir de retraite disponible. D'entente avec l'employeur, la personne assurée active peut rester assurée jusqu'au terme de son activité lucrative, mais au plus jusqu'à l'âge de 70 ans révolus. Le montant des prestations de risque est défini comme un pourcentage fixe du salaire soumis à cotisations.

3. Plan de prévoyance en primauté des prestations - génération transitoire 55+ (1949 – 1959)

Le plan de prévoyance se fonde sur la primauté des prestations conformément à l'article 16 de la LFLP et est enveloppant. Il englobe les salaires assurés jusqu'à un plafond de 186 420 CHF, soit 6,5 fois la rente AVS complète maximale. Les éléments salariaux qui dépassent ce seuil sont assurés dans un compte complémentaire séparé.

Les cotisations récurrentes des personnes assurées et de l'employeur sont échelonnées selon l'âge et atteignent, pour les salarié.es et pour l'employeur, entre 19 % et 27 % du salaire assuré. En cas d'augmentation salariale, les assuré.es paient en plus, répartie sur 12 mois, une cotisation équivalente à 85 % de la hausse du salaire assuré, tandis que l'employeur assume le montant résiduel nécessaire à l'augmentation du capital de couverture.

La prestation de retraite peut être versée aux femmes et aux hommes entre 58 et 65 ans. Un taux de rente de 1,5 % est constitué pour chaque année d'assurance. Le montant des prestations de risque est défini comme un pourcentage fixe du salaire assuré.

IV PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte d'exploitation et les annexes, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et satisfont à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les actifs sont évalués aux valeurs actuelles en vigueur à la date de clôture du bilan sans effet de lissage. L'évaluation du capital de prévoyance et des provisions techniques est réalisée chaque année selon des principes reconnus et sur des bases techniques accessibles au public.

V RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

1. Type de couverture des risques

La CPS est une institution de prévoyance autonome.

2. Evolution et rémunération des avoirs épargnés

Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne des assuré.es actif.ves en primauté des

2.1 cotisations

	2021	2020
Au 1er janvier	1'328'815'522.59	1'224'735'078.19
+ Cotisations d'épargne salarié.es et employeur	98'451'511.90	94'921'872.65
+ Rachats et apports uniques	9'124'992.35	6'387'004.30
+ Apports de libre passage	78'000'798.78	58'694'070.62
+ Remboursements versements anticipés logement/div	1'888'338.60	1'248'008.00
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-50'581'370.88	-40'483'937.11
- Versements anticipés acquisition logement/divorce	-4'862'100.55	-5'040'443.31
- Départs à la retraite	-30'981'160.63	-17'643'960.80
- Invalidités	-1'384'729.70	-3'271'572.50
- Décès	-1'354'630.95	-2'874'615.50
- Ajustement montant minimum selon art. 17 LFPL	-1'425'542.85	-200'511.30
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	96'876'106.07	91'735'915.05
+ rémunération (4,00 % / 1,00 %)	53'377'402.50	12'344'529.35
Au 31 décembre	1'479'069'031.16	1'328'815'522.59

2.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne en compte complémentaire

	2021	2020
Au 1er janvier	72'498'445.55	71'858'782.18
+ Cotisations d'épargne salarié.es et employeur	3'387'232.45	4'905'535.25
+ Rachats et apports uniques	15'515.00	17'906.75
+ Apports de libre passage	181'182.04	2'897'089.90
+ Remboursements versements anticipés logement/div	91'164.70	27'648.53
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'757'268.45	-1'665'879.66
- Versements anticipés acquisition logement/divorce	-612'060.75	-1'016'783.40
- Départs à la retraite	-5'404'497.09	-4'921'425.35
- Invalidités	-159'813.70	-128'650.35
- Décès	-77'531.85	-182'294.10
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	-4'336'077.65	-66'852.43
+ Rémunération (4,00 % / 1,00 %)	2'664'545.85	706'515.80
Au 31 décembre	70'826'913.75	72'498'445.55

2.3 Evolution et rémunération du compte retraite anticipée

	2021	2020
Au 1er janvier	4'074'589.05	5'396'887.00
+ Rachats et apports uniques	6'730'950.60	2'086'543.45
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-350'217.85	0.00
- Versements anticipés acquisition logement/divorce	0.00	0.00
- Départs à la retraite	-6'417'946.35	-3'457'227.90
- Invalidités	0.00	0.00
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	-37'213.60	-1'370'684.45
+ Rémunération (4,00 % / 1,00 %)	151'465.95	48'386.50
Au 31 décembre	4'188'841.40	4'074'589.05

2.4 Evolution des réserves mathématiques pour les assuré.es en primauté des prestataire

	2021	2020
Au 1er janvier	261'126'884.00	323'822'902.00
Variation	-101'121'831.00	-62'696'018.00
Au 31 décembre	160'005'053.00	261'126'884.00

2.5 Somme des avoirs de retraite selon LPP

	2021	2020
Au 1er janvier	617'651'616.14	612'347'035.16
Variation	-4'995'858.09	5'304'580.98
Au 31 décembre	612'655'758.05	617'651'616.14

2.6 Evolution des réserves mathématiques pour les rentes

	2021	2020
Au 1er janvier	1'543'545'626.00	1'402'448'034.00
Variation	117'159'247.00	141'097'592.00
Au 31 décembre	1'660'704'873.00	1'543'545'626.00

2.7 Récapitulatif: capitaux de prévoyance, y compris provisions techniques

	2021	2020
Au 1er janvier	3'361'394'811.64	3'261'509'643.47
Variation capitaux de prévoyance	108'540'230.72	168'699'952.17
Variation provisions techniques	-101'788'744.45	-81'914'215.65
Rémunération	56'193'414.30	13'099'431.65
Au 31 décembre	3'424'339'712.21	3'361'394'811.64

2.8 Provisions techniques

	2021	2020
A) pour l'allongement de l'espérance de vie	0.00	51'046'000.00
B) pour les risques d'assurance	14'686'000.00	16'433'000.00
C) mesures d'atténuation "retraite anticipée"	4'859'000.00	11'537'000.00
D) pour prestations compl. en cas de retraite anticipée	0.00	3'718'559.45
E) pour la rémunération	30'000'000.00	20'600'000.00
F) pour les événements spéciaux	0.00	47'999'185.00
Au 31 décembre	49'545'000.00	151'333'744.45

A) Provision pour l'allongement de l'espérance de vie

Cette provision tient compte de l'allongement de l'espérance de vie et permet de couvrir le coût du futur changement des bases techniques. Au 31 décembre 2021, la CPS est passée des bases périodiques LPP 2015 (P2017) aux bases périodiques LPP 2020 (P2022) et a de ce fait épuisé la totalité de la provision constituée. A compter de l'exercice 2022, la provision sera égale à 0,4 % (état au 31 décembre 2021: 0,0 %) des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (sans prise en compte des prestations temporaires telles que rentes transitoires ou rentes pour enfants) ainsi que de la valeur actuelle des prestations acquises des assurés en primauté des prestations. En 2021, la provision pour l'allongement de l'espérance de vie a évolué comme suit:

	2021	2020
Au 1er janvier	51'046'000	36'106'000
Constitution / dissolution	-51'046'000	14'940'000
Au 31 décembre	0	51'046'000

B) Provision pour les risques d'assurance

Les risques de décès et d'invalidité sont soumis à d'importantes fluctuations. C'est pourquoi la CPS a constitué une provision pour risques d'assurance qui permet de couvrir les surcoûts induits par une évolution défavorable des sinistres. La somme à provisionner est calculée sur la base d'un niveau de garantie de 97,5 % et en tenant compte de la cotisation de risque comprise dans le financement. La provision pour les risques d'assurance permet à la CPS de faire face à deux mauvaises années consécutives. En 2021, elle a évolué comme suit:

	2021	2020
Au 1er janvier	16'433'000	15'017'000
Constitution / dissolution	-1'747'000	1'416'000
Au 31 décembre	14'686'000	16'433'000

C) Provision pour les mesures d'accompagnement «Retraite anticipée»

A compter du 1^{er} janvier 2014, le Conseil de fondation a supprimé les conditions avantageuses applicables en cas de retraite anticipée et éliminé ainsi tout subventionnement croisé par les personnes assurées actives. La CPS amortit sur une période transitoire de 10 ans les baisses qui en résultent pour les bénéficiaires nés entre 1949 et 1959. Pour financer cette mesure, elle a constitué une provision de 34,457 millions CHF (état au 31.12.2013), dont le montant a baissé de 6,678 millions CHF en 2021 par rapport à 2020.

D) Provision pour prestations complémentaires à la retraite

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2005, la CPS a reçu de la Fondation IP et de la Fondation pour le personnel de la SSR des capitaux destinés aux bénéficiaires d'une retraite anticipée. Cette provision permet d'allouer les prestations définies dans la «Notice sur les prestations complémentaires en cas de retraite anticipée». La possibilité de percevoir ces prestations a été supprimée au 31 décembre 2013 et les dernières prestations à ce titre ont été servies en 2020. En septembre 2021, le Conseil de fondation a décidé de dissoudre cette provision et de créditer le montant résiduel de 3,719 millions CHF à la provision pour rémunération.

E) Provision pour rémunération

La provision pour rémunération a pour but de permettre une rémunération équitable des avoirs en primauté des prestations (plan destiné à disparaître) et des avoirs des deux plans en primauté des cotisations. En décembre 2021, le Conseil de fondation a décidé de créditer 5,681 millions CHF supplémentaires à cette provision. Compte tenu des montants issus de la dissolution de la provision pour prestations complémentaires à la retraite, la provision pour rémunération s'élève à 30 millions CHF au 31 décembre 2021.

F) Provision pour événements spéciaux

Parallèlement à la baisse du taux technique de 2,25 % à 1,75 % au 31 décembre 2020 et à la baisse des taux de conversion réglementaires qui y est associée, le Conseil de fondation a adopté en 2020 une mesure d'accompagnement: l'octroi d'une allocation unique calculée selon l'âge à créditer au 1^{er} janvier 2021 à l'avoir de retraite des assuré.es concerné.es en primauté des cotisations (plans A et B). Cette provision a ainsi pu être dissoute.

3. Résultat de la dernière expertise technique

L'expert en prévoyance professionnelle a établi en avril 2021 une expertise technique au 31 décembre 2020. Il constate que

- la CPS affiche un degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 106,5 %;
- elle a constitué une réserve pour fluctuations de valeurs de CHF 217,6 millions;
- la situation financière de la Caisse est fragile, d'une part en raison de l'absence de marge entre le rendement attendu selon la stratégie de placement et le rendement nécessaire à la rémunération des engagements de prévoyance, d'autre part en raison de sa faible capacité d'assainissement.

Sur la base de son examen au 31 décembre 2020, l'expert atteste que

- les bases techniques utilisées sont appropriées;
- le taux d'intérêt technique est acceptable pour le moment;
- la CPS offre la garantie qu'elle est en mesure de remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et aux financements sont conformes aux prescriptions légales.

L'expert a conseillé au Conseil de fondation d'envisager une baisse du taux technique à 1,5 %. Le Conseil de fondation a suivi cette recommandation et décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique à 1,5 % au 31 décembre 2021.

4. Bases techniques / Autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour la clôture de l'exercice au 31 décembre 2021, la CPS a utilisé les bases périodiques LPP 2020 (P2022) et un taux d'intérêt technique de 1,50 %. L'année précédente, la CPS avait utilisé les bases techniques LPP 2015 (P2017) et un taux technique de 1,75 %. En décembre 2021, le Conseil de fondation a suivi la recommandation de son expert en prévoyance professionnelle et décidé ces deux modifications ainsi qu'une rémunération extraordinaire de 1 % des avoirs de retraite en primauté des cotisations. Au 31 décembre 2021, ces mesures ont les conséquences financières suivantes:

Bases techniques

Ajustement du cap. de prév. des bénéficiaires de rentes	CHF	+ 3,2 mio.
Ajustement du cap. de prév. des actif.ves en primauté des prestations	CHF	- 3,7 mio.
Dissolution de la provision «Allongement de l'espérance de vie» (*)	CHF	+ 66,1 mio.
Ajustement des autres provisions techniques	CHF	+ 5,6 mio.
Résultat pour la CPS	CHF	+ 71,2 mio.

Taux d'intérêt technique

Ajustement du cap. de prév. des bénéficiaires de rentes	CHF	- 42,1 mio.
Ajustement du cap. de prév. des actif.ves en primauté des prestations	CHF	- 4,6 mio.
Ajustement des autres provisions techniques	CHF	- 0,8 mio.
Résultat pour la CPS	CHF	- 47,5 mio.

Synthèse

Bases techniques	CHF	+ 71,2 mio.
Taux d'intérêt technique	CHF	- 47,5 mio.
Rémunération extraordinaire de 1 %	CHF	- 14,1 mio.
Résultat pour la CPS	CHF	9,6 mio.

[(*) : Etat 31.12.2020: CHF 51,0 millions ; Constitution 2021: CHF 15,1 millions ; état 31.12.2021: CHF 66,1 millions]

Ces changements se traduisent par un bénéfice de CHF 9,6 millions pour l'exercice 2021.

5. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2021 (en CHF)	2020 (en CHF)
1 Fortune disponible	3'843'894'336	3'579'008'619
Engagements de prévoyance:		
Assuré.es actif.ves, y compris capital d'épargne	1'714'089'839	1'666'515'441
Bénéficiaires de rentes	1'660'704'873	1'543'545'626
Provisions techniques	49'545'000	151'333'744
2 Total engagements de prévoyance + provisions techn.	3'424'339'712	3'361'394'811
Réserves pour fluctuations de valeurs	419'554'623	217'613'807
Degré de couverture (1 en % de 2)	112.3%	106.5%

La performance de l'exercice 2021 s'élève à 7,8 % contre 3,6 en 2020. Par rapport à l'année précédente, la situation financière de la Caisse s'est améliorée puisque son degré de couverture est passé de 106,5 % à 112,3 %. Ce résultat tient essentiellement à l'évolution favorable des marchés financiers ainsi qu'au positionnement avantageux de la CPS. La CPS a pu porter sa réserve pour fluctuations de valeurs à CHF 419,6 millions. Bien qu'elle affiche une surcouverture à la date du bilan, sa capacité financière à supporter les risques demeure limitée car ses réserves pour fluctuations de valeurs n'ont pas encore atteint leur valeur cible.

VI EXPLICATIONS RELATIVES AU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET AUX RESULTATS NETS DES PLACEMENTS

1. Organisation de l'activité de placement

Commission de placement: Ziegler Alex, président
 Bossard Tobias (jusqu'au 31.08.2021)
 Juilland Jean-Marc
 Montant Philippe
 Lugassy Philippe (à partir du 01.09.2021)
 Vauclair Emmanuel, directeur, sans droit de vote
 Howald Christoph, spécialiste en finances, sans droit de vote

Conseiller en placement: PPCmetrics SA, Zurich, Scherer Hansruedi

Les placements sont confiés aux gestionnaires de fortune suivants:

Classe d'actifs	Gestionnaire de fortune	Responsable portefeuille	Agrément
Obligations CHF	Loyal Finance AG	Urech Bernhard Tarnutzer Hans	FINMA
	Bank SYZ SA	Hannemann D.	FINMA
Hypothèques	Swisscanto Fondation de placement	Gähler Michael	CHS PP
	UBS Fondation de placement	Leuenberger S.	CHS PP
	Zurich Fondation de placement	Simoni Marvin	CHS PP
	AXA Fondation de placement (depuis le 18.08.2021)	Cadalbert N.	CHS PP
Obligations Devises étrangères	ZKB (Swisscanto Invest by ZKB)	Stettler Karl	FINMA
	Vontobel Asset Management AG	Holzgang Anna	FINMA
Obligations Marchés émergents	responsAbility Investments AG	Heimes Martin & Müller Thomas	FINMA
	Wellington Management Company LLP	Valone James Henry Michael	SEC
Actions Suisse	IAM Independent Asset Management SA	Thétaz Michel	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Riat Roland	FINMA
Actions Monde	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	Biner Gustav	FINMA
	Pictet Asset Management SA (depuis le 15.02.2021)	Riat Roland	FINMA
	Allianz Global Investors Sàrl (jusqu'au 15.02.2021)	Weis Magnus	BaFin
Actions Marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	Biner Gustav	FINMA

Private Equity	Renaissance Management SA	Waldvogel Ch.	CHS PP
	Swiss Entrepreneurs Fund (CS/UBS)	Keller Philipp	FINMA
	Swisscanto Switzerland Growth I KmGk	Hogg Andreas	FINMA
Insurance Linked Securities	Credit Suisse Insurance Linked Strategies Ltd.	Hilti Niklaus	CHS PP
Immobilier Suisse	Maerki Baumann & Co. AG	Frey Rolf	FINMA
	UBS SA, UBS Asset Management	Maksimovic D.	FINMA
	Assetimmo Fondation de placements immobiliers	Germann Ch.	CHS PP
	Avadis Fondation d'investissement	Tedeschi A.	CHS PP
	Fondation suisse de placement «1291» (depuis le 05.02.2021)	Süsstrunk R.	CHS PP
		Eberhard M.	CHS PP
	Swisslife Fondation de placement (depuis le 05.05.2021)		
Immobilier Etranger	UBS AG, UBS Asset Management	Newman Stuart	FINMA
Couv. de change	Record Currency Management Ltd.	Noyen Bob	FCA/SEC/CFTC

Légende:

BaFin = Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht

CFTC = Commodity Futures Trading Commission

CHS PP = Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle

FCA = Financial Conduct Authority

FINMA = Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

NFA = National Futures Association

SEC = Securities an Exchange Commission

2. Société mandatée pour l'administration des placements

Le dépositaire central est la Banque Julius Bär à Zurich. Cet établissement est également chargé de la comptabilité des titres.

3. Valeur cible et calcul de la réserve pour fluctuations de valeurs

	2021	2020
	(en CHF)	(en CHF)
Réserves pour fluctuations de valeurs au 1.1.	217'613'807.23	148'694'132.16
Constitution / dissolution le 31.12.	201'940'816.24	68'919'675.07
Etat au 31.12.: 12,3 % (2020: 6,5 % %)	419'554'623.47	217'613'807.23
Valeur cible de la réserve pour fluctuations de valeurs	-513'650'956.83	-504'209'221.75
Surcouverture	419'554'623.47	217'613'807.23
Déficit de la réserve	-94'096'333.36	-286'595'414.52
Fortune liée	3'424'339'712.21	3'361'394'811.64
Valeur cible de la réserve pour fluctuations de valeurs:		
garantie de 97,5 %	15.00%	15.00%

Le montant nécessaire de la réserve pour fluctuations de valeurs a été calculé selon une approche financière et économique. Selon les calculs de PPCmetrics, il s'élève à 14,2 % (2020: 14,2 %). Le conseiller recommande toutefois de viser une réserve d'au moins 15 % (2020: 15 %), car la répartition réelle des actifs peut présenter des risques de fluctuations plus élevés que le niveau défini par la stratégie.

4. Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs en CHF

Placements (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Liquidités / placements monétaires	40'448'758.45	84'781'168.81
Autres créances CHF		
- avoirs envers l'employeur	3'507'015.80	542'532.60
- créances et avoirs de l'impôt anticipé	4'785'516.95	4'629'922.62
Total Autres créances	8'292'532.75	5'172'634.67
Obligations		
- Obligations CHF	1'089'393'537.54	1'071'727'634.79
- Intérêts courus sur obligations CHF	4'579'964.62	5'692'793.67
Total Obligations CHF	1'093'973'502.16	1'077'420'428.46
- Obligations Devises étrangères	396'677'349.60	366'226'904.87
- Intérêts courus sur obligations en dev. étrangères	2'259'957.99	2'482'203.59
Total Obligations Devises étrangères	398'937'307.59	368'709'108.46
Obligations Marchés émergents	96'970'462.99	102'087'486.04
Actions Suisse	274'965'622.84	223'576'875.30
Actions Monde	727'761'088.06	670'923'445.58
Actions Marchés émergents	164'076'634.99	162'791'794.32
Insurance Linked Securities	119'978'103.49	115'501'213.79
Placements opportunistes	8'812'805.57	4'243'547.38
Immobilier Suisse	694'248'108.35	610'980'638.83
Immobilier Etranger	237'409'141.41	172'980'366.72
Prêts hypothécaires	62'251.95	83'851.95
Immeubles, terrains	81'690.00	81'690.00
Total Placements	3'866'018'010.60	3'599'334'250.31

Répartition en pour cent:

	En % de la fortune (situation réelle)		Stratégie dès 01.10.2018	Marges tactiques		Limites max. OPP 2
	2021	2020		Minimum	Maximum	
<i>Avoirs à court terme et liquidités (CHF 40'448'758.45)</i>	1.0%	2.4%	1%	0%	5%	
Obligations CHF (CHF 1'093'973'502.16)	28.4%	30.0%	32%	27%	37%	
<i>Obligations dev. étrangères hedgées (CHF 398'937'307.59)</i>	10.3%	10.3%	12%	9%	15%	
<i>Obligations Marchés émergents (CHF 96'970'462.99)</i>	2.5%	2.8%	3%	2%	4%	
Total Obligations (CHF 1'589'881'272.74)	41.2%	43.1%	47%			
<i>Actions Suisse (CHF 274'965'622.84)</i>	7.1%	6.2%	6%	4%	8%	
<i>Actions Monde hedgées (CHF 727'761'088.06)</i>	18.9%	18.7%	17%	12%	22%	
<i>Actions Marchés émergents (CHF 164'076'634.99)</i>	4.3%	4.5%	4%	3%	5%	
Total Actions (CHF 1'166'803'345.89)	30.3%	29.4%	27%			50%
<i>Insurance Linked Securities (CHF 119'978'103.49)</i>	3.1%	3.2%	4%	3%	5%	
<i>Placements opportunistes (CHF 8'812'805.57)</i>	0.2%	0.1%	0%	0%	4%	
<i>Placements alternatifs (CHF 128'790'909.06)</i>	3.3%	3.3%	4%			15%
<i>Immobilier Suisse (CHF 694'248'108.35)</i>	18.0%	17.0%	16%	12%	20%	
<i>Immobilier Etranger hedgé (CHF 237'409'141.41)</i>	6.2%	4.8%	5%	4%	6%	10%
Total Immobilier (CHF 931'657'249.76)	24.2%	21.8%	21%			30%
<i>Total Titres hypothécaires (CHF 380'648'913.79)</i>	9.4%	9.4%				50%
Total Devises étrangères (CHF 258'039'670.74)	6.7%	7.3%	7%	5%	13%	30%

Au 31 décembre 2021 les marges de tactique de la stratégie étaient toutes respectées à une exception près: la classe d'actifs Immobilier Etranger a dépassé de 0,2 point de pourcentage le maximum autorisé de 6,0 % et donc atteint 6,2 %. Ce dépassement de la marge autorisée a été corrigé par un rééquilibrage correspondant. La limite par débiteur selon l'art. 54 de l'OPP 2 ainsi que la limite en matière de participations selon l'art. 54a OPP 2 ont été respectées.

4.1 Exercice des droits de vote

La CPS fait usage de ses droits de vote lors des assemblées générales en Suisse. Les votes sont exprimés par écrit, sur la base des analyses et des recommandations d'Ethos. Depuis l'automne 2020, la CPS exerce ses droits de vote par l'intermédiaire d'ISS (Institutional Shareholder Services). La CPS est en outre membre de l'Ethos Engagement Pool (EEP) qui, au nom des grandes caisses de pension suisses, assure un dialogue permanent avec les sociétés suisses cotées en bourse. Deux fois par an, une newsletter informe les destinataires sur les votes de la Caisse. La CPS publie également le détail des votes sur son site Internet, sous la rubrique «Exercice des droits des actionnaires».

4.2 Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2021, les positions ouvertes à terme de la couverture du risque de change (mandat Record Currency Management Ltd.) se présentent comme suit:

Contrepartie	Positions ouvertes en CHF	Valeur de marché (bénéfice/perte) en CHF
Bank of New York Mellon, Londres	117'339'534.83	897'271.22
HSBC Bank, Londres	149'327'081.43	7'525'109.02
JPMorgan, Londres	249'069'596.41	-1'157'325.21
Royal Bank of Canada, Londres	275'182'003.32	3'948'407.53
Toronto Dominion, Toronto	209'310'677.53	2'983'015.38
Westpac, Sydney	205'191'607.81	6'331'005.50
Total	1'205'420'501.33	20'527'483.44

4.3 Prêt de titres

Le 27 mars 2020, le prêt de titres a été suspendu jusqu'à nouvel avis en raison d'un profil de risques considéré comme de plus en plus défavorable.

	2021	2020
Obligations	0.00	53'425.76
Actions	0.00	2'530.89
Total Produits du prêt de titres	0.00	55'956.65

5. Détail du résultat net des placements

	2021	2020
Produit des intérêts sur créances, hypothèques		
Intérêts sur créances	-7'468.91	-2'095.43
Intérêts sur prestations de libre passage	-65'686.17	-78'569.41
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-842.80	-562.40
Intérêts sur prêts hypothécaires	2'280.70	1'554.15
Total	-71'717.18	-79'673.09
Liquidités / Couverture du risque de change		
Intérêts	12'166.65	-2'452.90
Intérêts courus	-8'966.67	8'966.67
Gains de change réalisés	17'081'050.00	47'625'969.51
Gains de change non réalisés	109'492'803.29	36'475'786.71
Pertes de change réalisées	-37'548'621.98	-2'383'668.43
Pertes de change non réalisées	-105'581'433.76	-31'739'937.98
Total	-16'553'002.47	49'984'663.58
Obligations CHF		
Intérêts	9'642'754.15	11'003'563.16
Intérêts courus	-381'231.46	25'893.63
Résultats des placements (frais TER)	355'753.21	291'911.16
Prêt de titres	0.00	50'807.24
Gains de change réalisés	3'907'358.45	5'420'489.75
Gains de change non réalisés	44'390'720.01	83'194'732.41
Pertes de change réalisées	-2'015'602.80	-1'231'122.57
Pertes de change non réalisées	-73'711'203.66	-88'580'156.96
Total	-17'811'452.10	10'176'117.82
Obligations Devises étrangères		
Intérêts	6'607'170.10	7'264'443.87
Intérêts courus	409'461.33	483'519.64
Prêt de titres	0.00	2'618.52
Gains de change réalisés	7'718'110.48	9'930'576.91
Gains de change non réalisés	57'573'658.96	62'553'580.79
Pertes de change réalisées	-11'882'800.56	-12'303'559.61
Pertes de change non réalisées	-70'114'048.43	-63'749'775.83
Total	-9'688'448.12	4'181'404.29
Obligations Marchés émergents		
Intérêts	0.00	0.00
Résultats des placements (frais TER)	638'005.69	664'979.92
Gains de change réalisés	0.00	0.00
Gains de change non réalisés	20'238'347.82	23'993'237.59
Pertes de change réalisées	0.00	-44'746.06
Pertes de change non réalisées	-25'355'370.87	-31'609'626.36
Total	-4'479'017.36	-6'996'154.91

Actions Suisse

Dividendes	6'558'048.58	6'038'903.41
Prêt de titres	0.00	28.52
Gains de change réalisés	1'970'998.73	1'679'080.12
Gains de change non réalisés	94'145'685.49	57'894'008.36
Pertes de change réalisées	-1'472'678.92	-830'340.71
Pertes de change non réalisées	-47'601'506.62	-57'639'677.58
Total	53'600'547.26	7'142'002.12

Actions Monde

Dividendes	7'899'784.53	8'386'528.24
Prêt de titres	0.00	2'502.37
Résultats des placements (frais TER)	105'938.25	11'004.00
Gains de change réalisés	267'608'815.00	21'398'232.80
Gains de change non réalisés	318'474'565.62	272'467'555.96
Pertes de change réalisées	-110'445'289.70	-30'450'994.17
Pertes de change non réalisées	-304'598'480.71	-236'314'764.24
Total	179'045'332.99	35'500'064.96

Actions Marchés émergents

Produit brut	-5.53	-6.89
Résultats des placements (frais TER)	211'627.98	211'627.98
Gains de change réalisés	0.00	0.00
Gains de change non réalisés	30'519'388.66	45'330'467.11
Pertes de change réalisées	0.00	0.00
Pertes de change non réalisées	-29'234'477.86	-31'574'511.91
Total	1'496'533.25	13'967'576.29

Insurance Linked Securities

Produit brut	-386.06	0.00
Résultats des placements (frais TER)	745'079.25	1'143'462.02
Gains de change réalisés	47'455.13	0.00
Gains de change non réalisés	8'670'658.48	5'962'311.32
Pertes de change réalisées	-3'762'243.51	0.00
Pertes de change non réalisées	-1'444'609.43	-2'033'731.47
Total	4'255'953.86	5'072'041.87

Placements opportunistes

Produit brut	99'722.45	60'653.06
Résultats des placements (frais TER)	335'678.37	141'968.79
Gains de change réalisés	0.00	0.00
Gains de change non réalisés	491'909.12	316'172.24
Pertes de change réalisées	0.00	0.00
Pertes de change non réalisées	-230'526.86	-587'599.34
Total	696'783.08	-68'805.25

Immobilier Suisse

Produit brut	14'892'426.16	16'265'092.61
Résultats des placements (frais TER)	4'225'334.08	3'825'954.16
Gains de change réalisés	10'315'218.68	20'396'176.32
Gains de change non réalisés	99'024'454.69	115'265'716.82
Pertes de change réalisées	-221'312.38	-1'540'187.45
Pertes de change non réalisées	-80'593'594.62	-123'046'050.03
Total	47'642'526.61	31'166'702.43

Immobilier Etranger

Produit brut	2'190'310.36	1'128'602.21
Résultats des placements (frais TER)	0.00	17'298.05
Gains de change réalisés	1'435'424.18	0.00
Gains de change non réalisés	65'826'567.32	27'270'513.55
Pertes de change réalisées	0.00	0.00
Pertes de change non réalisées	-17'821'326.16	-42'501'712.37
Total	51'630'975.70	-14'085'298.56

Total Résultats nets **289'765'015.52** **135'960'641.55**

Le placement de la fortune a généré en 2021 une performance de 7,76 %, soit 1,43 pp de plus que le benchmark. A titre de comparaison: en 2020, la performance avait atteint 3,6 % contre un benchmark de 4,2 %.

6. Liste détaillée des commissions sur placements et liquidités

		2021	2020
Frais de gestion prélevés directement par les gestionnaires de fortune			
Obligations CHF	Loyal Finance AG	143'176.15	157'256.10
	Bank SYZ SA	213'602.74	210'861.15
	UBS Anlagestiftung "Hypotheiken"	114'216.64	47'594.11
Obligations Dev. étr.	Vontobel Asset Management AG	182'247.46	190'151.58
	ZKB (Swisscanto Invest by Zürcher Kantonalbank)	121'291.80	194'510.00
Actions Suisse	IAM Independent Asset Management SA	375'771.35	317'223.30
	Pictet Asset Management SA	61'498.35	197'069.05
Actions Monde	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	174'589.43	161'426.85
	Pictet Asset Management SA (depuis 15.02.2021)	124'060.25	0.00
	Allianz Global Investors GmbH (jusqu'à 15.02.2021)	440'227.26	652'414.64
Actions M. émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	81'834.51	65'677.31
Immobilier Suisse	Maerki Baumann & Co. SA	721'309.49	772'036.75
	UBS SA, UBS Asset Management	90'887.71	237'352.80
Immobilier Etranger	UBS SA, UBS Asset Management	199'730.70	150'261.44
Couv. de change	Record Currency Management Limited	214'396.00	192'335.52
Total Frais de gestion de la fortune prélevés directement		3'258'839.84	3'546'170.60
Frais dépositaire central		655'431.87	455'040.45
Frais directs de gestion de la fortune		3'914'271.71	4'001'211.05

7. Frais de gestion de fortune liés aux placements collectifs

Le Total Expense Ratio (TER) indique les coûts qui, dans un fonds, s'ajoutent à la commission d'émission et à la commission de rachat. Ces coûts ne sont pas facturés séparément, mais imputés directement sur le rendement du fonds correspondant.

En vertu des directives de la CHS PP (D – 02/2013), les frais TER calculés approximativement apparaissent dans la comptabilité financière au niveau de la classe d'actifs, d'une part comme résultat des placements et, d'autre part, comme frais de gestion de la fortune.

Les frais de gestion de la fortune sont présentés ci-après conformément à l'art. 48a, al. 3, OPP 2:

Total Placements (valeurs de marché)	3'857'703'421.21
dont Placements collectifs	1'708'298'155.92
- placements transparents	1'708'298'155.92

Taux de transparence en matière de frais

Part des placements dont les frais sont indiqués de manière transparente **100.00%**

Frais de gestion de la fortune établis en CHF	2021	2020
Frais directs de gestion de la fortune	3'914'271.71	4'001'211.05
Frais de gestion de la fortune pour placements collectifs (TER)	6'617'416.83	6'308'206.05
Honoraires PPCmetrics, Kraus Partner et Ethos	291'895.30	365'164.75
Coûts droits de timbre et TVA, frais postaux et bancaires	740'981.89	573'906.45
Total des frais de gestion de la fortune apparaissant dans le compte d'exploitation	11'023'196.82	10'772'706.27
Frais de gestion de la fortune en pour-cent des actifs placés	0.29%	0.30%
Fortune totale	3'866'018'010.60	3'599'334'250.31

8. Déclaration d'intégrité et de loyauté

Tous les gestionnaires de fortune ont remis une déclaration écrite d'intégrité et de loyauté confirmant le respect des dispositions légales relatives à l'autorité de surveillance, aux opérations pour compte propre, à la déclaration des intérêts et à la restitution d'avantages financiers.

La CPS exige en outre des gestionnaires de fortune de communiquer les éventuelles ristournes, rétrocessions ou provisions et, le cas échéant, de les reverser à la Caisse.

9. Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation

Lors de sa première séance de l'année 2016, le Conseil de fondation a décidé de ne pas rémunérer les réserves de cotisations de l'employeur si le taux d'intérêt SARON CHF à six mois était négatif. A la date du 3 janvier 2022, ce taux s'établissait à -0,7 %.

	2021	2020
SWISS TXT SA		
Au 1er janvier	1'000'000.00	1'000'000.00
Au 31 décembre	1'000'000.00	1'000'000.00

Mediapulse SA

Au 1er janvier	0.00	19'743.50
Utilisation	0.00	-19'743.50
Au 31 décembre	0.00	0.00

Viasuisse SA

Au 1er janvier	461'383.30	568'129.35
Apport	50'000.00	0.00
Utilisation	-83'452.30	-106'746.05
Au 31 décembre	427'931.00	461'383.30

Total Réserves de cotisations de l'employeur **1'427'931.00** **1'461'383.30**

Au 31 décembre 2021, les créances de cotisations s'élevaient à CHF 3,5 millions. Elles ont été acquittées en janvier 2022.

10. Charges administratives

	2021	2020
Coûts administratifs assumés par la CPS		
Dépenses Conseil de fondation et Commission de placement	95'534.60	72'758.35
Emoluments Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)	11'600.00	13'600.00
Emoluments Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)	4'441.80	4'423.80
Taxes et émoluments divers	16'768.81	20'081.18
Total	128'345.21	110'863.33
Coûts administratifs assumés par la SSR		
Salaires, prestations sociales, frais, formation continue	1'305'336.50	1'265'072.05
Informatique	30'045.43	26'830.68
Expert prévoyance professionnelle, AON Suisse SA	63'775.00	84'700.00
Révision, BDO	26'109.14	27'999.99
Divers honoraires pour conseils et prestations de tiers	10'602.48	38'016.28
Bâtiments et entretien	0.00	0.00
Matériel de bureau et imprimés	3'007.51	4'664.09
Produits des organisations affiliées	-60'483.57	-60'157.49
Produits CPS (honoraires/revenus)	-50'932.00	-44'931.66
Total	1'327'460.49	1'342'193.94
Total Charges administratives CPS	1'455'805.70	1'453'057.27

VII. EXPLICATIONS DES AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION
1. Autres dettes

Le poste du passif «Autres dettes» se compose des créances du Fonds de garantie LPP, de l'impôt à la source, du droit de timbre et de la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que des autres créanciers.

2. Prélèvement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL)

En 2021, 43 assuré.es ont demandé un versement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL). Le montant moyen des prélèvements anticipé s'est élevé à 80 934 CHF (2020: 42 assuré.es, montant moyen de 111 717 CHF).

VIII. EXIGENCES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

L'autorité de surveillance n'a émis aucune exigence.

IX. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

Aucune remarque.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU BILAN

Aucune remarque.